

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 115 (1970)  
**Heft:** 9

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

**Rédacteur en chef:** Colonel-divisionnaire M. Montfort

**Administrateur:** Major E. Juvet

**Administration et édition:**

Association de la Revue militaire suisse, 4, Place Pépinet, 1003 Lausanne, Tél. (021) 22 44 44. Chèques post. 10-5209 - **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A. 33, Avenue de la Gare, Lausanne - **Annonces:** Permedia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique. 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 8.

---

<b>TARIF DES ABONNEMENTS:</b>	<b>Suisse</b>	1 an: Fr. 18.—	Prix du numéro
	<b>Etranger</b>	1 an: Fr. 22.—	Fr. 2.—

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.  
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

---

## L'Officier et le Pouvoir <sup>1</sup>

### I. Introduction

Je vous ai tous invités, officiers de ma division, à ce cinquième rapport qui marque le début de ma neuvième année de commandement, pour vous exposer mes vues sur la question délicate des relations entre le chef militaire et le Pouvoir, sujet dont j'aurais été bien téméraire de vous entretenir naguère. Aujourd'hui, vous connaissez ma position quant à l'autorité, quant à la discipline, quant à l'obéissance. Sortant du cadre de l'éducation et de l'instruction de la troupe, je vous ai parlé à plusieurs reprises du rôle civique que j'estime être le mien et du rôle civique que j'estime être le vôtre. Je vous ai emmenés par la pensée dans le milieu où vous vivez lorsque vous ne portez pas l'uniforme, mais où vos qualités d'officier trouvent à s'employer. Je vous rappelle à ce propos que si les hiérarchies civiles et militaires se confondent souvent dans notre économie privée, elles le sont plus rarement dans notre économie publique. Serait-ce que l'officier fût tenu éloigné du Pouvoir, ou, au contraire, qu'ayant dû faire un choix, il ait préféré poursuivre une carrière militaire

<sup>1</sup> Conférence présentée au rapport annuel 1970 de la Division mécanisée 1 par son commandant, le colonel-divisionnaire Dénéreaz. Nous le remercions de l'intérêt soutenu qu'il porte à notre revue et d'avoir mis ce texte à notre disposition. Réd.